

FICHE PRESENTATION MAISON DES ARTS ET DE LA MUSIQUE



1, cours Victor-Hugo
45 100 ORLEANS

La Maison des Arts et de la Musique a pour vocation principale l'accueil d'activités artistiques et culturelles.

Sa mise à disposition est accordée à titre précaire et révoquée à tout moment par la ville.

DESCRIPTIF DE L'EQUIPEMENT

La Maison des Arts et de la Musique est composée de plusieurs espaces pouvant être simultanément occupés et peut accueillir au maximum 300 personnes dans son utilisation complète.

- Hall d'entrée de 70m² pouvant être utilisé comme salle d'exposition
- Salle de spectacle d'une jauge de 198 personnes en configuration scène basse d'une surface de 63m²
- Quatre ateliers :
 - atelier 1 de 19 m² pouvant accueillir 15 personnes (dispose d'un piano demi-queue)
 - atelier 2 de 22,80 m² pouvant accueillir 15 personnes
 - atelier 3 de 27 m² pouvant accueillir 20 personnes
 - atelier 4 de 39 m² pouvant accueillir 25 personnes
- Du matériel mobilier et technique peut être mis à disposition sur demande (cf Fiche parc matériel)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAM

- Du lundi au jeudi 9h - 23h
- Vendredi et samedi 9h - 1h
- Dimanche 9h - 22h

FONCTIONNEMENT

Les demandes de réservations d'une ou plusieurs salles doivent être adressées à la Direction de la Culture des Arts et de l'Economie Créative durant la période de recensement :

- à partir du 14 mars 2022 et au plus tard le **vendredi 22 avril 2022**.

En fonction des disponibilités résiduelles, pour des projets en cours de saison, vous pouvez nous adresser vos demandes au moins 6 semaines avant la date pressentie.

La mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention entre la structure et la Mairie d'Orléans.

A la suite de cette signature, la gestion des badges et de la fiche du parc matériel sera assurée par la société prestataire (Dalkia pour la saison 2022-2023).

- La mise à disposition comprend la/les salle(s) ainsi que le matériel disponible présent dans la fiche du parc matériel ; charge à l'utilisateur de s'entourer du personnel nécessaire pouvant permettre la bonne utilisation du site et du matériel mis à disposition.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la Maison des Arts et de la Musique.

Planning de fermeture de la MAM pour la saison de septembre 2022 à août 2023

Rentrée le 5 septembre 2022

Périodes de fermeture durant les vacances scolaires pour les répétitions hebdomadaires :

- Du vendredi 21 octobre au dimanche 6 novembre 2022
- Du vendredi 10 février au dimanche 26 février 2023
- Du vendredi 14 avril au lundi 1^{er} mai 2023
- Du vendredi 23 juin au dimanche 1^{er} septembre 2023

Période de fermeture pour tous (planning prévisionnel) :

Semaines :

- Du lundi 19 décembre 2022 au dimanche 1^{er} janvier 2023
- Du lundi 24 avril au lundi 1^{er} mai 2023
- Du vendredi 14 juillet au lundi 31 juillet 2023
- Du mardi 1^{er} août au mardi 15 août 2023

Jours fériés :

- Mardi 1^{er} novembre 2022
- Vendredi 11 novembre 2022
- Lundi 10 avril 2023
- Lundi 1^{er} mai 2023
- Lundi 8 mai 2023
- Jeudi 18 mai 2023
- Lundi 29 mai 2023

Attention : en raison de la fermeture du théâtre Gérard Philipe pour cause de travaux, la MAM servira de lieu d'accueil pour 2 à 3 spectacles jeune public durant le premier semestre 2022. Cela pourra entraîner des dates d'exclusions pour les associations hebdomadaires. Ces dates seront indiquées dans les conventions, merci d'en prendre connaissance avec vigilance.

CONTACT

Mairie d'Orléans
Responsable du Théâtre Gérard Philipe et de la MAM
7 place Sainte-Beuve
45 100 Orléans
02 38 68 44 72
dca-aec@orleans-metropole.fr